



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences de la disparition de la diversité chromatique

Question écrite n° 10169

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la disparition de la diversité chromatique. On peut constater l'omniprésence des tons fades dans les objets de la vie quotidienne qui sont commercialisés. En effet, une étude britannique a révélé que plus de la moitié des 7 000 objets du quotidien analysés étaient dans des tons noirs, gris ou blancs. Seulement 15 % des objets similaires étaient dans ces teintes-là deux siècles plus tôt. Dans le même temps, il apparaît que 3 voitures vendues sur 4 sont blanches, grises ou noires. Et cela alors que dans les années 50, la majorité des voitures étaient plutôt rouges, bleues ou vertes. La même dynamique s'observe dans le milieu du textile, de l'art, de l'urbanisme et du cinéma. Ces observations révèlent un changement notable de l'environnement visuel. Cela soulève des interrogations sur les implications psychiques de la prédominance des tons neutres. Ainsi, plusieurs études ont démontré l'impact positif des couleurs sur l'humeur, la santé ou le développement cognitif pour les enfants. Les couleurs dites « chaudes » sont par exemple plus stimulantes et les couleurs dites « froides » plus apaisantes. Les couleurs influencent même la pression sanguine et le rythme cardiaque. Concernant le développement des enfants, les couleurs favorisent leur bon développement cérébral. Elles stimulent la coordination oculo-manuelle et leur mémoire. Ainsi, la disparition de la diversité chromatique pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale et physique. Ces tendances sont les conséquences probables de la mondialisation et des traités de libre-échange. Les grandes firmes cherchent à uniformiser les couleurs pour privilégier la sobriété *marketing* et détruisent ainsi les bienfaits de la diversité chromatique. Il lui demande ce qu'elle compte faire afin de remédier au déclin de la diversité chromatique dans les sociétés actuelles compte tenu de ses incidences sur la santé.

Texte de la réponse

La question de l'environnement visuel et de son influence sur le bien-être psychique et cognitif est effectivement un sujet d'intérêt croissant dans les domaines de la santé publique, de la psychologie environnementale et du développement de l'enfant. Plusieurs études scientifiques ont mis en évidence les effets des couleurs sur l'humeur, la concentration, le stress ou encore la stimulation cognitive. Les couleurs vives et variées peuvent notamment favoriser l'éveil sensoriel et le développement psychomoteur chez les jeunes enfants. Toutefois, la prédominance des tons neutres dans les objets commercialisés, les véhicules ou les vêtements relève principalement de choix industriels, marketing et culturels, qui échappent au champ direct de l'action publique en matière de santé. Il convient de noter que ces tendances peuvent également être influencées par des considérations de durabilité, de sobriété ou de sécurité. Le ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées reste attentif aux travaux scientifiques portant sur les interactions entre environnement visuel et santé. Dans le cadre des politiques de promotion de la santé, notamment en milieu scolaire et dans les structures d'accueil de la petite enfance, une attention particulière est portée à la qualité des espaces, à leur aménagement et à leur capacité à favoriser un développement harmonieux des enfants, y compris par l'usage de couleurs stimulantes et adaptées. Enfin, toute réflexion sur l'impact de la standardisation visuelle dans notre société mérite d'être poursuivie dans une approche interdisciplinaire, associant les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'urbanisme et de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10169

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8437

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3781